

Juges—Loi

M. Pepin: Il l'a donné à l'État par la suite.

M. Knowles: Il l'a donné à l'État pour s'assurer que l'État ne l'oublie pas.

Donc les salaires augmentent, en partie parce que nous produisons plus de biens et de services, et en partie à cause de l'inflation. Cependant, quand il s'agit d'augmenter les salaires, il faudrait commencer par ceux qui en ont le plus besoin. Nous ne devrions pas automatiquement commencer par ceux qui sont au sommet de l'échelle. On me dira que ce que je dis semble s'appliquer à la position que je défendrai lors du prochain débat sur la hausse de traitement des parlementaires, et je réponds tout de suite que les députés savent dans quel sens je suis intervenu les quelques dernières fois. Je défendrai la même position.

Mais il s'agit des juges. Ils devraient être les premiers à dire qu'ils pourraient se débrouiller avec une hausse inférieure à celle que propose ce bill, et qu'ils ne devraient donc pas toucher une telle augmentation. Je suis tout à fait d'accord avec le député de York-Sud-Weston, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M^{me} Appolloni), que le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) a été un peu insultant en disant qu'un juge pourrait s'en prendre à lui ou à sa femme devant les tribunaux. Je suis certain que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire, qu'aucun juge n'agirait ainsi. Je pense que les juges ont le respect des Canadiens en raison de la charge qu'ils occupent et à cause de leur impartialité, et qu'ils n'ont pas besoin de traitements excessivement élevés pour mériter ce respect. Je songe à un de mes amis d'en face. Je ne le nommerai pas au cas où il ne voudrait pas avoir à défendre son opinion, mais il s'est dit d'accord avec moi, l'autre jour dans l'ascenseur, que le traitement n'est pas la seule façon d'indiquer l'importance attachée à un poste dans notre société.

• (1520)

M. Pepin: J'ai ajouté que nous ne devrions pas imposer notre vertu aux autres.

M. Knowles: Mon honorable ami s'est identifié et a ajouté que nous ne devrions pas imposer notre vertu aux autres. Je ne crois pas que ce soit une question de vertu. C'est une question de justice et de bon sens.

Revenons aux veuves de vétérans invalides dont les pensions étaient inférieures au seuil de 48 p. 100 et qui ont finalement réussi à obtenir les pensions. Certaines doivent attendre six ans et demi. Par contre, les veuves des juges reçoivent immédiatement leurs pensions. Je pense à tous ceux qui doivent attendre très longtemps avant de recevoir une augmentation de salaire. Il semblerait, d'après le bill, que les augmentations seraient rétroactives.

Cela se fera en deux étapes mais elles seront rétroactives dès que le bill sera adopté. Si je comprends bien le projet de loi, un juge qui a pris sa retraite touchera quand même l'augmentation pour la période pendant laquelle il exerçait ses fonctions, ce qui n'est pas du tout le cas des fonctionnaires lorsqu'il y a une hausse de salaire. Seuls ceux qui font partie de l'effectif au moment où l'augmentation entre en vigueur y ont droit.

Je demande simplement qu'on fasse preuve d'équité et de justice dans tout cela. Je connais bien les arguments invoqués pour justifier des traitements pouvant atteindre \$80,000 par

année. C'est beaucoup d'argent. Ian Sinclair du CP touche un traitement bien supérieur.

Une voix: Un demi-million.

M. Knowles: Ce qui nous a permis de connaître son traitement, c'est tout simplement le fait que la société-mère américaine a dû le révéler aux États-Unis.

L'autre jour, l'un de mes amis comparait le salaire des enseignants à celui des députés. Je lui ai demandé: «Préferiez-vous être enseignant plutôt que député?». Il n'a pas hésité un seul instant. Il a déclaré qu'il préférerait être député. Selon moi, le principe énoncé par Edward Bellamy dans son ouvrage *Looking Backward* tient toujours. Selon ce principe, les gens qui font le travail le plus ingrat et le plus dur devraient être rémunérés en conséquence parce que ceux qui font un travail comme le nôtre en tirent beaucoup plus de satisfaction. Le député hoche la tête, sans doute parce qu'il n'est pas d'accord.

M. Pepin: Je suis vertueux, mais pas à ce point-là.

M. Knowles: Il me semble que nous devrions tenir compte de la satisfaction que les juges, les députés et ceux qui ont un travail du même genre tirent de leur travail. Nous ne sommes pas obligés de les traiter toujours mieux que les autres. Il y a beaucoup trop de gens à l'heure actuelle qui joignent avec difficulté les deux bouts lorsqu'il s'agit d'acheter du beurre, du lait, du pain, du thé et du café, dont le premier ministre (M. Trudeau) a avoué l'autre jour qu'il ne connaissait même pas le prix. Ces gens sont toujours inquiets. Il y a bien des gens qui doivent renégocier leurs hypothèques à des taux de 16, 17, 18 et 20 p. 100 et qui se demandent jusqu'où cela va aller. Nous pouvons pourtant faire ce que propose le bill, rendre les augmentations rétroactives et tout arranger.

Je tiens à proposer quelque chose à cet égard et surtout à propos des dispositions relatives à la pension. On a souvent laissé entendre à la Chambre des communes pendant des débats de procédure et en d'autres occasions que l'usage selon lequel les gouvernements présentent des mesures législatives sous leur forme définitive alors que tout ce que la Chambre peut faire, c'est de les accepter ou de les rejeter, n'est pas quelque chose d'immuable. Dans certains cas, les députés devraient peut-être pouvoir donner leur avis avant qu'un bill soit rédigé de façon définitive. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait. Nous l'avons fait pour la loi nationale sur les transports il y a quelques années et nous l'avons fait pour les lois sur le divorce et à quelques autres reprises. Il nous est arrivé d'adopter un bill en première lecture et d'en renvoyer le sujet à un comité aux fins d'étude avant de l'adopter en deuxième lecture. C'est ce que nous devrions faire à propos du bill à l'étude. Au lieu d'adopter le bill en deuxième lecture, ce qui équivaut à lui donner notre approbation en principe, ce serait beaucoup mieux d'en renvoyer le sujet au comité permanent de la justice et des questions juridiques et de laisser des gens comme le député d'Edmonton-Strathcona, le député de Perth (M. Jarvis) et le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale en discuter, parce que le bill contient justement toutes sortes de dispositions à l'égard de la rémunération, des allocations, des prestations accordées aux veuves et des pensions.